

**CONTENU NORMATIF RÉGIONAL ET LOCAL**  
**GUIDE DES MESURES ET SERVICES D'EMPLOI**

<b>IDENTIFICATION DE LA RÉGION :</b>
DIRECTION RÉGIONALE D'EMPLOI-QUÉBEC EN MONTÉRÉGIE
<b>NOM DU CLE : (s'il y a lieu)</b>
N/A
<b>NUMÉRO ET TITRE DU CHAPITRE : CHAPITRE 5.2</b>
<b>PROJET DE PRÉPARATION À L'EMPLOI</b>
<b>NUMÉRO ET TITRE DE LA SECTION : 2.1</b>
<b>SECTION 2.1 ADMISSIBILITÉ DES PARTICIPANTS</b>
<b>NUMÉRO ET TITRE DE LA SOUS-SECTION : (s'il y a lieu)</b>
2 <sup>e</sup> paragraphe
<b>SUJET VISÉ PAR LE CONTENU NORMATIF :</b>
Admissibilité des participants
<b>ÉNONCÉ DE LA POSITION RÉGIONALE OU LOCALE (NORME RÉGIONALE OU LOCALE EN VIGUEUR) :</b>
<p>Emploi-Québec Montérégie accepte de favoriser la participation des femmes sans emploi au projet de préparation à l'emploi non traditionnel afin que celles-ci explorent et développent certaines connaissances entourant l'intégration à l'emploi dans un métier traditionnellement masculin. Emploi-Québec Montérégie accepte aussi de favoriser la participation des femmes sans emploi à la mesure de formation afin qu'elles acquièrent une formation dans un métier non traditionnel offrant de bonnes perspectives d'emploi et <u><i>cela sans égard au fait qu'elles démontrent une situation de risque de chômage prolongé.</i></u></p>
<b>DATE :</b> (2010-08-18)